

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 26 NOVEMBRE 1892. VOL. XX, No 22.

SOMMAIRE :

I Premier dimanche de l'Avent. — II Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, (extraits). — III Nos communautés religieuses. — IV Le seigneur d'Ozereau, (légende orléanaise). — V Les Frères de la Charité, l'École de Réforme de Montréal, (suite). — VI Deux poésies de M. Xavier Marmier. — VII Chronique.

PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT

« Pour vous, lorsque ces choses commenceront à paraître, levez la tête et regardez en haut, parce que votre délivrance approche. ».

I. La ruine du monde, qui réduira en poussière tous les biens d'ici bas, ranimera, au contraire, les espérances de ceux qui ont renoncé au monde. Ce qui fera l'incalculable affliction des uns sera le sujet d'une éternelle allégresse pour les autres. Heureux alors l'âme fidèle ! elle verra l'accomplissement des paroles de Jésus-Christ ; ses tristesses seront changées en joies. « Que Ceux-là pleurent et se désolent qui avaient placé leur cœur dans l'amour du siècle ! » s'écrie le pape saint Grégoire. Que ceux-là tremblent qui avaient préféré une vie courte et corruptible à une immortalité bienheureuse ! Mais vous, qui n'êtes pas les amis du monde, et qui avez quitté la vie mondaine pour suivre Jésus-Christ, levez la tête et réjouissez-vous, puisque la fin des temps est pour vous le commencement d'une félicité qui ne finira jamais.

Ainsi l'avènement du Souverain Juge fera notre bonheur ou notre désespoir, selon que nous aurons attaché notre cœur à la terre ou au ciel.

II. Considérons attentivement les deux états opposés des élus et des réprouvés, afin de rentrer en nous-mêmes et de nous attacher à ce qui subsistera intact au-dessus des ruines du monde. C'est ici-bas qu'il faut se prononcer entre l'un ou l'autre maître. On ne peut servir à la fois l'esprit du siècle et l'esprit de Jésus-Christ. Quiconque aime la vie présente et s'y attache, la perdra ; celui qui l'abandonne et y renonce sera sauvé. Si donc nous cessons de vivre pour nous, afin de ne plus vivre que pour Jésus-Christ ; si nous embrassons notre croix pour l'unir à la croix de Jésus-Christ, nous contemplerons au dernier jour cette croix toute radieuse, comme la clef du ciel et le gage de notre délivrance.

Levez la tête avec confiance, vous qui êtes à Jésus-Christ, et dites avec l'épouse : « Venez, Seigneur Jésus, venez et ne tardez point ! »

CIRCULAIRE de Mgr L'ARCHEVEQUE de MONTREAL AU CLERGE DE SON DIOCESE

(EXTRAITS)

Fêtes supprimées

Par un Indult, daté du 28 janvier dernier, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a supprimé, dans les provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, trois fêtes d'obligation, savoir : celle des SS. Apôtres Pierre et Paul, l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie et la Fête-Dieu, et a permis d'en renvoyer la solennité au dimanche suivant.

En annonçant aux fidèles cette bienveillante concession de la part du Saint-Siège, vous leur rappellerez que de même que le Souverain Pontife a le droit d'instituer des fêtes d'obligation, il possède aussi celui de les abolir, une fois établies, quand de graves raisons le demandent.

L'Église, en effet, dans l'institution de ses solennités, ne se propose pas seulement de relever la majesté du culte divin, de célébrer avec plus d'éclat les mystères de la religion, ou d'honorer plus dignement la mémoire des saints, mais Elle veut encore, par là, réjouir le peuple chrétien, réveiller sa dévotion, nourrir sa piété, affermir sa foi, lui rendre plus faciles les voies du salut. C'est pour-

quoi elle consent, quoiqu'à regret, à les supprimer en tout ou en partie, du moment qu'Elle acquiert la certitude que le but proposé ne peut plus être atteint, qu'Elle sent le danger de voir méprisées et violées les obligations sacrées qui se rattachent à ces fêtes, ou qu'Elle reconnaît la difficulté de les remplir.

Diminution de la foi dans les âmes, moins de zèle de la part des fidèles à s'acquitter de leurs devoirs religieux, nécessité pénible où se trouvent, dans plusieurs pays, un grand nombre de catholiques, par suite de leurs relations avec les protestants, de se livrer tous les jours de la semaine aux travaux manuels, s'ils ne veulent pas perdre une position lucrative et souvent nécessaire au soutien de leur famille, telles sont donc les principales raisons pour lesquelles l'Eglise permet de retrancher de la liste des fêtes d'obligation celles qui paraissent le moins faciles à être observées par le peuple.

C'est ce dernier motif surtout qui a déterminé les Archevêques et Evêques de la Province de Québec à demander à Rome la suppression des trois fêtes ci-haut mentionnées.

Aussi la permission accordée de s'adonner, ces jours-là, aux travaux ordinaires de leur profession, de leur métier ou de leur emploi, n'entraîne pas l'exemption d'assister au saint sacrifice de la messe qui demeure de précepte comme par le passé pour les catholiques de ce diocèse.

Les confesseurs sont cependant autorisés à dispenser de cette obligation dans le cas où l'accomplissement en sera difficile, mais la dispense devra être accordée au confessionnal, et une pratique de piété imposée à ceux qui l'auront obtenue.

Cercles agricoles

La science agricole devient de plus en plus nécessaire dans notre pays.

En France, en Belgique, aux Etats-Unis et ailleurs les plus grandes facilités sont accordées pour en assurer le développement et la diffusion. On y fait de constants efforts afin d'augmenter la production des terres, d'améliorer la qualité des produits et d'en diminuer le prix de revient. Notre Province doit donc prendre part à ce mouvement, si elle ne veut pas se trouver dans un état d'infériorité qui lui rendrait impossible une lutte avantageuse avec ses concurrents sur ces points importants.

De plus, il faut faciliter à nos cultivateurs le moyen de

gagner ici leur vie honorablement et aisément, et, par là, les attacher au sol. Nous réussirons ainsi, du moins dans une large mesure, à enrayer la marche de l'émigration de tant de nos compatriotes aux États-Unis. En leur démontrant que par une culture raisonnée, ils peuvent, sans inquiétude de l'avenir, pourvoir convenablement à l'éducation et à l'établissement de leur famille, au lieu de voir nos vieilles paroisses se dépeupler, nous verrons, au contraire, de nouveaux centres agricoles surgir dans ces immenses régions encore ouvertes à la colonisation.

Dans le but d'obtenir ces divers résultats si désirables, des écoles d'agriculture et des fermes expérimentales ont été fondées par le gouvernement. Malheureusement l'expérience a démontré l'insuffisance de ces écoles où quelques privilégiés seulement peuvent être admis. Il faut atteindre les masses, leur exposer et leur démontrer les méthodes de culture les plus rémunératrices, leur indiquer les moyens d'en faire l'application immédiate et d'augmenter ainsi leur bien-être.

Or, ce n'est pas sans raison qu'on espère arriver à cette vulgarisation de la science agricole en organisant des cercles disséminés en grand nombre, et ayant de fréquentes réunions où des conférences seront données par les hommes les plus compétents en cette matière.

Je ne puis donc qu'encourager la formation de ces cercles agricoles. Pour en assurer d'avantage le succès, je prie chaque vicaire forain de soumettre le plus tôt possible à mon approbation le nom du prêtre de son vicariat, qu'il jugera le plus apte à être chargé de l'organisation de ces cercles et à y donner des conférences sur l'agriculture.

Ces messieurs recevront plus tard, toutes les brochures et documents nécessaires pour les diriger et les aider dans cette œuvre importante.

NOS COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Nous avons parlé souvent de nos communautés religieuses et des œuvres de dévouement qu'elles accomplissent. Comment elles ont commencé, comment elles se sont développées et se soutiennent, personne ne l'ignore : c'est la charité qui a tout fait. En est-il une seule que les gouvernements ou les municipalités aient fondée ou dotée ?

Et cependant quels services immenses ne rendent-elles pas à l'Etat en recueillant des pauvres, des infirmes, des vieillards que l'Etat, sans elles, serait obligé de soulager et de nourrir ?

Voici, par exemple, les Petites Sœurs des Pauvres qui viennent de faire construire un grand et magnifique hospice. Il était nécessaire, car leur maison de la rue Forfar est remplie, et tous les jours elles se voient obligées de refuser des malheureux qui viennent leur demander asile. Cet hospice pourra recevoir deux cents vieillards, rien que des vieillards, des infirmes, des indigents : ce sera la famille aimée des Petites Sœurs.

Ne dites pas que l'hospice est trop beau. Il est beau, nous l'avouons, mais tout ce qui sent le luxe en a été banni : et du reste, nous ne sommes plus au temps où l'on n'avait que du mépris pour les déshérités de la fortune, nous sommes chrétiens et nous croyons que nous ne pouvons jamais trop faire pour soulager les membres délaissés et souffrants de Jésus-Christ.

Le nouvel hospice est un monument qui fera la gloire de notre ville. Or, comment s'est-il bâti, comment a-t-il été payé ? Un grand nombre de personnes de Montréal n'en ont peut-être pas entendu parler. Les Petites Sœurs ont reçu quelques secours d'une riche famille de Bégigny ; ici, elles ont prié le bon saint Joseph, ce *dévoué procureur* qui les assiste toujours d'une manière si merveilleuse ; elles se sont adressées à la générosité de quelques citoyens ; elles ont quêté sans bruit, elles ont organisé une *tombola* et c'est tout. Le commerce et l'industrie n'ont pas souffert, le palais des pauvres est presque terminé, et il sera entièrement payé avant longtemps ; les vieillards sans abri et sans pain y seront reçus par centaines et soignés comme sont soignés des fils par la plus tendre et la plus dévouée des mères.

Qui serait sans admiration pour une œuvre si belle ? Voyons, franchement, serait-il juste que l'on vint imposer des taxes à cette maison ? L'exemption des impôts est un moyen, un faible moyen, il nous semble, pour la ville, de reconnaître le dévouement sans bornes des religieux et les services inappréciables que le peuple en reçoit.

Pourtant le mot d'ordre semble aujourd'hui donné : égalité, égalité, dit-on, pas de privilèges ; la taxe pour tous les individus, toutes les congrégations, toutes les propriétés. Mon Dieu ! si l'on en vient là, nous ne voyons pas trop ce qu'y gagnera la so-

ciété ; les communautés subiront la loi ; leurs œuvres en souffriront, la ville n'en deviendra pas beaucoup plus riche, les affaires n'en seront pas plus prospères, et surtout le peuple n'en sera pas plus heureux.

Ce que nous venons de dire de l'Hospice des Petites Sœurs des Pauvres s'applique à tous nos autres instituts de bienfaisance ; ils sont de la même nature et ont droit, il nous semble, à la même reconnaissance.

On dit qu'il en est parmi eux qui sont trop vastes ; mais que l'on veuille donc les visiter, et l'on se convaincra facilement que toutes les salles sont employées, que pas une chambre n'est de trop.

Accusera-t-on les noviciats d'être encombrés ? Mais un pareil reproche pourrait-il venir de nos familles chrétiennes dont soixante-quinze sur cent ont un ou plusieurs de leurs membres dans ces instituts voués à l'enseignement ou aux œuvres de charité ?

Oubliera-t-on que la population augmente, que les villes s'agrandissent, que les besoins se multiplient ? Les communautés, malgré le nombre de leurs sujets et leur bon vouloir, ne peuvent répondre aux demandes qui leur viennent de partout.

Ces maisons si vastes sont-elles une source de revenus pour les héroïques femmes qui les habitent ? On sait bien que non, et l'on sait aussi que leur entretien coûte des sommes considérables.

Les sœurs rêvent-elles richesses et jouissances ? Nous rendrons cette justice à ceux qui les critiquent qu'ils n'ont jamais lancé contre elles cette odieuse accusation. Non, elles ont embrassé librement la pauvreté et elles veulent rester pauvres toujours, ces servantes de Dieu qui auraient pu avoir fortune et plaisirs dans le monde. Leur dot, si elles en reçoivent une de leur famille, l'argent qu'elles mendient, les subventions que le gouvernement leur fait — subventions modestes, on le sait — les produits de leurs bazars et de leurs dîners de charité, tout va aux œuvres de bienfaisance, tout va aux pauvres.

Leurs pauvres sont bien souvent mieux traités qu'elles-mêmes et ils ne s'en doutent pas. Et quand le produit des quêtes est insuffisant, quand les ressources font défaut, elles s'ingénieront en travaillant, en cousant, en faisant travailler leurs internes à se créer quelques revenus nécessaires, et l'on voudrait leur en

faire presque un crime ? Cela n'est pas juste, et l'on ne tient aucun compte des difficultés que rencontrent nos religieuses dans l'accomplissement de leur noble et bienfaisante mission. C'est ce que nous avons démontré dans notre dernier article sur ce sujet ; nous n'y reviendrons pas.

Nous ne pouvons pas croire que nos communautés fassent au commerce une concurrence désastreuse, et nous ne voyons pas pourquoi on voudrait les priver d'un moyen honnête et efficace de faciliter la réalisation des œuvres auxquelles elles se sont consacrées.

Certes nous ne voudrions pour aucune raison autoriser ou défendre des injustices, et nous serions les premiers à déplorer toute action qui entraverait le progrès de l'industrie nationale ; mais quand nous exposons loyalement, sans blesser personne, une thèse qui nous paraît fondée sur la justice et la vérité, nous avons le droit de demander qu'on nous réponde autrement qu'en décernant à notre argumentation l'épithète de « cynique. »

LE SEIGNEUR D'OZEREAU

(LÉGENDE ORLÉANAISE)

En sortant de Neuville par le chemin de Chilleurs, on aperçoit, à la gauche, à travers des rideaux de peupliers, au milieu des terres labourables, une habitation bourgeoise entièrement abandonnée. Deux tourelles en ruine, et un beau portail aux larges proportions, chancelant sur ses bases, offrent encore les vestiges d'une grandeur aujourd'hui profondément humiliée. Cette demeure désolée s'appelait jadis la seigneurie d'Ozereau. Hélas ! comme tant d'illustres familles, victimes des révolutions, elle a gardé son nom, mais perdu sa dignité, et ce qu'elle a conservé de sa splendeur passée ajoute à la tristesse de sa décadence présente.

Il y a près de trois siècles, ce domaine devenait la propriété d'un commis préposé à la recette des impôts.

Issu de parents sans fortune, Emilien Corona, à l'aide de ses

fonctions fiscales impitoyablement exercées, avait parcouru assez rapidement les quatre étapes de la route suivie par ces ambitions désordonnées qui, partant de rien, veulent arriver à tout. D'abord il avait travaillé pour avoir le pain de chaque jour, puis il avait aspiré à l'aisance, puis à la richesse, puis aux honneurs. Il atteignit donc ce dernier terme de ses désirs en achetant un titre seigneurial, et rien ne manquait plus à son bonheur, puisqu'on l'appellerait désormais le seigneur d'Ozereau.

Ce parvenu, naturellement fier et hautain, se montrait sans entrailles pour les malheureux. Non qu'il eut été déshérité de ce fond de sensibilité que Dieu a mis dans tous les cœurs ; mais le glacial maniement des finances et vingt années de calculs égoïstes, de dures exactions et de roueries lucratives, avaient, à la longue, desséché dans cette âme les sources vives de la commisération.

Corona ne comprenait plus cette grande parole de l'Évangile : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous. » Il ne pouvait souffrir la vue d'un mendiant, et à l'infortuné, qui sollicitait son aumône, il répondait : Que n'as-tu fait comme moi ... ? passe ton chemin.

Le 18 décembre de l'année 1585, une femme de Neuville, courbée sous le fardeau de la vieillesse, des infirmités et de la misère, rencontre le seigneur d'Ozereau :

— « Charité pour l'amour de Dieu ! »

Corona fait le sourd ; or ce n'était pas son oreille, c'était son cœur qui n'avait point entendu la prière de la pauvre vieille.

— « Charité pour l'amour de Dieu ! » s'écrie-t-elle d'une voix plus forte. Et la pauvre femme reçoit un refus et une injure.

— « Il est pourtant bon, seigneur, de faire du bien pendant son vivant, car on est plus longtemps couché que debout.

— « Vous vous trompez, la vieille ! reprit brusquement Corona, et quoi que vous en disiez, je vous jure que le seigneur d'Ozereau sera plus longtemps debout que couché ; retenez bien cela, la vieille ! »

En prononçant ces mots, Corona s'éloignait à grands pas. Mais en s'éloignant, il emportait les paroles de la mendicante de Neuville, fixées dans son esprit comme des aiguillons, et si profondément enfoncées, qu'elles ne devaient plus en sortir. Sa propre réponse, pleine de bravade, de vanité et d'irréflexion, revenait aussi sans cesse à sa pensée et doublait ses tourments. Il avait

jeté un défi, il voulait le soutenir : mais le soutenir était difficile.

« Quoi ! disait-il en lui-même, la radoteuse de Neuville aura-t-elle raison contre le seigneur d'Ozereau ? non, je ne le puis souffrir... Mais comment rester debout quand la mort m'aura renversé ?... En vérité, c'est impossible..., et pourtant il faut que ce soit, et ce sera, je l'ai juré. »

Voilà l'insoluble problème que quelques paroles d'une bonne femme, dites en passant, avaient eu la puissance de poser au seigneur Corona, pour occuper ses jours et ses nuits dans un affreux et stérile travail d'esprit.

Mon Dieu ! qu'il faut peu de choses pour troubler le bonheur d'un homme qui n'a vécu que pour lui-même.

Pendant plusieurs mois, on vit le seigneur d'Ozereau, sombre et préoccupé, parcourir à grands pas les allées de son parc, cherchant dans sa tête en ébullition le moyen d'être plus longtemps debout que couché.

Un jour, il sort de son lit plus calme qu'à l'ordinaire, court à son secrétaire, saisit un papier, trace d'une main rapide six ou huit lignes, les relit avec une satisfaction qui illumine un instant son front chargé de soucis, enveloppe cette écriture, y appose le sceau de ses armes, et trace à l'extérieur les mots suivants :

« Ici sont consignées les dernières volontés d'Emilien Corona, seigneur d'Ozereau ; respectez-les »

A partir de ce moment, les poignantes agitations de cet homme cessèrent, mais la paix ne rentra point dans son cœur. Une morne tristesse, telle que Dieu sait en préparer à ceux qui veulent être heureux sans lui et malgré ses lois, s'empara de cette âme, en épulsa toute l'énergie ; puis survinrent des chagrins domestiques : et l'opulente, la seigneuriale existence de Corona devint un fardeau qu'il ne voulut plus porter.

Un lundi matin, on apprit dans Neuville que le seigneur d'Ozereau avait été, pendant la nuit, frappé de mort subite...

Oui, très subite, et pourtant préméditée ; car le lâche, par un désespoir indigne d'un homme, plus indigne d'un chrétien, avait mis le comble à ses crimes en se donnant un coup de pistolet.

Ses domestiques, pour épargner à la mémoire de leur maître la flétrissure dont l'Eglise frappe les suicidés, en leur refusant ses prières et ses honneurs, gardèrent sur cette horrible circonstance un silence recommandé. Il ne s'éleva donc aucune difficulté ; et la cérémonie funèbre allait commencer, lorsqu'on fit paraître le

mystérieux papier, écrit depuis quelques mois, renfermant les dernières volontés du mort, avec cette impérieuse suscription : *Respectez-les.*

Le testament est ouvert et lu. Chose étonnante, il ne contenait aucune disposition relative aux grands biens du défunt. L'infortuné, au milieu de ses angoisses, avait compris l'inutilité des richesses qu'il avait trop aimées ; il les quittait sans penser à elles.

Un soin unique avait préoccupé le testateur, c'était de rechercher un moyen quelconque de justifier son extravagante réponse adressée à la vieille pauvre ; et ce moyen il croit l'avoir trouvé, et il lègue à la postérité son ingénieuse invention, en ordonnant que son corps prendra dans le lieu de la sépulture une attitude insolite aux morts. Tout est prévu, tout est ordonné pour atteindre ce but.

Le lieu est choisi, c'est la belle église de Neuville ; la place est désignée, c'est l'endroit le plus fréquenté des fidèles ; la partie de la nef droite, consacrée par la chapelle de la Sainte-Vierge. Là, selon les ordres précis, à une distance de neuf pieds de l'autel, on creuse dans l'épaisseur de la muraille latérale une niche de six pieds de hauteur à partir du sol ; le mort est introduit debout en son cercueil redressé ; et voilà le seigneur d'Ozereau placé dans cette étroite guérite, comme une sentinelle qui ne doit être relevée qu'au grand jour de la résurrection des morts.

Une maçonnerie remplit les vides, ferme l'entrée de la niche et reçoit une large dalle chargée de noms, de titres et d'armoiries pour perpétuer des souvenirs si dignes d'être médités.

La foi s'indigne, la raison se trouble à la vue de cette pierre sépulcrale, derrière laquelle un homme méchant a fait dresser son cadavre de suicidé, pour braver, pendant le cours des siècles, la sainteté et la force des lois divines par sa pose triomphante dans le lieu saint.

Mais mille ans sont comme un jour devant Celui qui s'est réservé la vengeance de ses lois outragées ; et sa justice, qui nous paraît tardive, arrive toujours à son heure.

Le 26 septembre 1793, sur un ordre sacrilège de Robespierre (l'impie est quelquefois le coupable exécuteur de la justice de Dieu), on profanait l'église de Neuville, on fouillait les tombeaux ; la République alors avait besoin de plomb, c'est avec les

tombes de nos pères qu'elle fondait les balles. La fastueuse pierre tombale du seigneur d'Ozereau attire les regards des spoliateurs ; en un instant, elle vole en éclats sous les coups des marteaux ; et on voit avec surprise et frayeur apparaître un moit encore debout après deux siècles, recouvert de sa peau depuis le cou jusqu'aux jarrets. A cette nouvelle, tout le pays s'émeut et accourt à cet étrange spectacle. Les uns enlèvent des lambeaux de peau desséchée, les autres détachent un doigt, un bras, une jambe ; un des spectateurs, voulant mettre fin à ces barbares dérisions, s'empare du squelette, le jette dehors, et le seigneur d'Ozereau est enfin couché par terre ; et la mendiante de Neuville a dit vrai : *Il est bon de faire du bien pendant son vivant, parce qu'on est plus longtemps couché que debout.*

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

L'Ecole de Réforme de Montréal

(Suite).

L'atelier de menuiserie ne compte que neuf apprentis qui sont employés à faire des châssis pour portes et fenêtres, des jalousies, des lambris, enfin ce qui regarde le gros ouvrage pour construction de maison. Du reste, dans un établissement comme celui de la Réforme, il y a toujours des réparations et aménagements à faire et le travail ne manque pas pour exercer les apprentis dans cette industrie.

* * *

Le dernier métier enseigné aux pensionnaires de la Réforme est celui d'imprimeur. 18 apprentis y apprennent à composer sous la direction d'un contre-maître et la surveillance d'un frère.

Un compositeur intelligent et prompt est presque toujours assuré, s'il a de la conduite, de trouver place dans une des nombreuses imprimeries de la ville. Cependant le nombre des apprentis n'est pas très élevé ; il faut en effet, pour ce genre de travail des conditions spéciales : une certaine instruction, et beaucoup d'application. A la Réforme on a quelque peine à recruter, pour cet atelier, un nombre suffisant d'apprentis.

Voilà l'ensemble des ateliers de l'institution, car il est difficile de comprendre comme tel la boulangerie où s'exercent six pensionnaires dans la fabrication du pain nécessaire au person-

nel de l'école, quoique, en réalité, ce soit un métier offrant certains avantages pécuniaires. Mais il faut bien reconnaître que les enfants sont en général trop jeunes pour remplir toutes les conditions exigées d'un boulanger.

Nous serions plus disposés à regarder comme de véritables apprentis les cinq pensionnaires qui sont employés à l'entretien du vaste jardin qui s'étend derrière l'École jusqu'à la rue Ontario. Nous avons visité au mois d'août ce bel enclos et nous l'avons trouvé en parfait état d'entretien. Le métier de jardinier est un des meilleurs que l'on puisse recommander à un jeune homme, mais à deux conditions : qu'il soit assez fort pour supporter la fatigue, et qu'il ait le goût de l'horticulture.

En 1889, il n'y avait que 6 apprentis jardiniers, et certes le jardin était assez vaste pour employer un plus nombreux personnel, mais comme on n'impose à l'École aucun métier à l'enfant, et qu'on lui en laisse absolument le choix, on ne peut augmenter le chiffre de ceux qui se destinent à cette carrière, malgré les facilités dont ils sont à même de profiter.

On est obligé encore une fois de tenir compte du choix de l'enfant, de ses aptitudes, de ses connaissances antérieures.

Ainsi, en réalité, à l'École de Réforme, on peut offrir aux apprentis près de dix métiers divers. C'est un résultat important et tout à l'honneur de l'institution.

Quant à la question des progrès de ces apprentis, les indications que nous avons pu recueillir de la part des contre-maitres dans nos diverses visites, nous permettent de dire que les enfants de l'École qui restent un temps suffisant aux ateliers apprennent tout autant sinon plus que les apprentis libres. Et ceci se comprend aisément. A l'École, ils ont des contre-maitres spécialement chargés de les stimuler. En outre, ils sont sous la surveillance directe de frères qui n'ont d'autre mission que de contrôler leur travail, et de les exciter à bien faire. Mais il arrive bien souvent que le temps auquel ces enfants sont condamnés expire avant qu'ils aient pu acquérir l'instruction suffisante. Aussi l'œuvre de réformation est forcément entravée : car il ne faut pas oublier que le travail à l'École est un agent de moralisation destiné à corriger les habitudes de paresse, de vagabondage de la plupart des pensionnaires de l'établissement. Or pour que le travail produise tout son effet utile, il faudrait qu'à sa sortie l'enfant eût acquis assez de connaissance dans son métier pour améliorer sa situation.

Il est indispensable, en terminant ce chapitre relatif à l'enseignement professionnel de la Réforme de donner le chiffre exact des apprentis. Il varie de 200 à 220 en moyenne. L'énonciation de ce chiffre est, croyons-nous, la meilleure réponse aux plaintes des ouvriers libres, dont certains journaux se font l'écho, sans avoir pu, au préalable, aucun renseignement.

Le travail de 220 apprentis, ne fournissant que 7 heures environ de temps chaque jour, ne semblera jamais à un esprit sérieux menacer d'une manière grave les intérêts du commerce ou de l'ouvrier.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point, car la question est bien élucidée; et les avantages moraux de semblables écoles sont si bien reconnus, qu'on n'a pas hésité, soit aux États-Unis, soit en Europe, à y maintenir l'emploi du travail, quelque inconvénient qu'il en pût résulter.

(A suivre).

DEUX POÉSIES DE M. XAVIER MARMIER

L'aveugle de L'église

Dans le quartier où je demeure,
Chaque matin à la même heure,
Je vois passer un mendiant.
Quelquefois un enfant le guide,
Et quelquefois d'un pied timide,
Seul, il chemine en trébuchant:

C'est un vieil aveugle débile,
Tenant à la main sa sébile
Et son bâton, frère soutien.
Il va dans sa marche indécis,
Cherchant le portail de l'église,
Son refuge, son dernier bien.

Il monte l'escalier de pierre,
Et s'arrête dans sa misère
Au sein même du mouvement,
Du mouvement des divers âges.
Des baptêmes, des mariages;
Et des deuil de l'enterrement.

Il est là tout seul, d'heure en heure.
Près de qui chante et de qui pleure.

Pendant l'hiver, pendant l'été,
 Tout seul en sa vieillesse amère,
 Sollicitant par sa prière
 Un secours dans sa cécité.

Le soir, il retourne à son gîte,
 Tout seul encore, ô pauvre ermite,
 Calme pourtant, le front serein,
 Content d'une bonne parole,
 Fê l'aumône de quelque obole,
 D'un peu de bois, d'un peu de pain.

Humble affligé, chrétienno image
 De patience et de courage !
 Quo de fois je me sens honteux,
 Au fond du cœur, de mes tristesses,
 De mes rêves, de mes faiblesses,
 En regardant ce pauvre vieux !

Sonnet de Sainte Thérèse

Ce qui fait ô mon Dieu, que mon âme s'élançe
 Ardemment jusqu'à toi, sans cesse, chaque jour,
 Non, j'ose l'affirmer, ce n'est point l'espérance
 De l'éternel bonheur promis à notre amour.

Ce qui fait que je crains d'oublier ta défense,
 D'errer sur mon sentier en un fatal détour,
 De commettre envers toi la plus légère offense,
 Ce n'est point la frayeur de l'infernal séjour.

Non, non, c'est de te voir, l'œil mourant, le front blême,
 Attaché sur ta croix, buvant le fiel amer,
 Le corps ensanglanté, transpercé par le fer.

O mortelle agonie, ô devouement suprême !
 Je te craindrais, mon Dieu, ne fût-il point d'enfer,
 Et point de paradis, je t'aimerais de même,

XAVIER MARNIER,

CHRONIQUE

Le 20 de ce mois, Monseigneur l'archevêque de Montréal a fait à la cathédrale les ordinations suivantes :

Tonsure : M. R. Peltier, Montréal.

Sous-diaconat : M. A. J. Champoux, Montréal.

* * Mercredi dernier avait lieu, à l'asile Nazareth, le dîner annuel organisé par les bienfaitrices de cette maison d'éducation des jeunes aveugles. La sympathie pour le malheur avait réuni de nombreux convives. La recette a dû être fructueuse, et dès demain, on saura bien où la placer.

L'honorable M. Taillon présidait ce dîner. En remerciant les dames patronesses et en rendant hommage au dévouement des sœurs Grises, il s'est élevé avec raison contre l'injustice de ceux qui critiquent l'exemption des taxes de nos institutions de bienfaisance.

* * Le service anniversaire de sœur Thérèse de Jésus, la courageuse fondatrice de l'Hospice St-Jean de Dieu a été célébré mardi dernier à l'asile de la Longue-Pointe, au milieu d'un nombreux concours de prêtres et d'amis de l'institution. Dans l'après-midi, plusieurs patients sont allés prier sur la tombe de sœur Thérèse au cimetière de St-Isidore.

* * La conférence donnée au cercle Ville-Marie, vendredi de la semaine dernière par le Rév. P. Marcellin, des Augustins de l'Assomption de France, à propos de Constantinople et de Jérusalem, a permis au Père de faire connaître le Congrès Eucharistique dont la réunion doit avoir lieu dans la ville sainte en 1893.

Ce congrès est encouragé par un bref du St-Père, honoré pour les frais d'organisation d'une souscription de Sa Sainteté, et recommandé aux Evêques de toute la catholicité, dans le but de prier « pour la réunion dans une même foi des peuples de ces régions qui, bien que séparés de l'Eglise catholique, portent le nom de chrétiens »

Le Rév. Père a donné de nombreuses indications sur les conditions et les avantages du pèlerinage de pénitence qui doit avoir lieu à la même date, à Jérusalem, en avril et mai prochains. Cette conférence et par le sujet qu'elle traitait et par le talent de parole du conférencier a été des plus intéressantes.

* * Le R. P. Antoine, abbé de la Trappe d'Oka, doit revenir au Canada dans quelques semaines. Pendant son séjour en France, le R. Père a visité plusieurs établissements agricoles. Aux dernières nouvelles, il était à P.œrmel, étudiant la culture des arbres fruitiers et la fabrication du cidre.

* * M. le Grand-Vicaire Chalifoux a fait connaître au prône de dimanche le résultat du dernier recensement de la population catholique desservie à l'église cathédrale de Sherbrooke.

En voici les chiffres : nombre de familles, 833 ; communiant 8175 ; enfants, 1365 : total 4,540 âmes.

Dans ces chiffres figurent 40 familles de la banlieue. Ces 40 familles se composent comme suit : communiant, 125 ; enfants, 101 ; total 226 âmes.

* * * Mardi dernier la ville de Valleyfield célébrait sa fête patronale. Monseigneur l'archevêque de Montréal a officié pontifiquement et M. l'abbé Bourassa a donné le sermon de circonstance. Très belle cérémonie à laquelle assistaient un nombreux clergé et beaucoup de fidèles.

La veille les élèves du collège Ste-Cécile avaient l'honneur de donner une représentation dramatique devant Mgr Emard. Le jour même de la fête, au convent des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, il y a eu, dans l'après-midi, une séance littéraire et dramatique des plus intéressantes. Enfin un joli concert a eu lieu le soir à l'hôtel de ville.

* * * Mercredi dernier, le 23 courant, Mgr Taché, archevêque de St-Boniface, a célébré le 41ème anniversaire de sa consécration épiscopale. Le clergé et les fidèles ont rivalisé de zèle pour témoigner leur affection et leur sympathie à l'illustre prélat qui dirige avec tant de sagesse et de dévouement l'Eglise de St-Boniface.

Que Dieu le conserve encore longtemps à l'affection de ses diocésains !

* * * Le Catholic Club, de New-York, a donné le 16 novembre dernier, une grande réception en l'honneur de Mgr Satolli, légat du pape, du cardinal Gibbons et de tous les archevêques des Etats-Unis.

* * * On lit dans le *Salut Public* de Lyon, cité par la *Semaine-Religieuse* de Marseille.

Nous venons de recevoir le *Rapport sur l'Egypte et la Turquie* adressé par M. Bérard, député du Rhône, à M. le ministre des affaires étrangères.

« Cette question des écoles me paraît d'autant plus délicate à traiter que j'appartiens par principe à un parti intransigeant et qui n'entend céder sur aucun point de son programme anticlérical ; or, en Egypte, tout-s les écoles que j'ai visitées sont, sauf une, dirigés par des religieux, et ce serait parler contre ma conscience que de n'en pas dire tout le bien que j'en pense. »

Dans une lettre publiée il y a quelque mois, par l'*Echo de Lyon* M. Bérard rendait déjà justice à l'enseignement donné aux enfants égyptiens par les Pères des Missions africaines de Lyon.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.

ARMOUR & LAPORTE, Imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain, Montréal.